



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 20/2023 :

#### **Demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques.**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 7 novembre 2023 avec Monsieur le Municipal Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à le remercier pour sa disponibilité et la qualité de ses réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet est prévu dans le plan d'investissements de 2024 à hauteur de CHF 80'000.- TTC.

**Budget :** Ce montant résulte d'une estimation des coûts avec une réserve de ~5% pour l'infrastructure serveur et ~7% pour le logiciel de gestion.

Les prestations du mandataire, donc hormis matériel et logiciels, ont été estimées sur la base d'un tarif horaire.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** Au même titre que les investissements informatique précédents, il est prévu d'amortir cet objet sur 5 ans.

Cela représente une charge financière annuelle estimées de CHF 16'748.-.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

**Amendements :** Aucun.

**Demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques.**

---

**3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

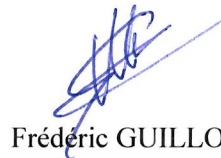
1. D'adopter le préavis municipal N° 20/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques tel que présenté par la Municipalité.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir ce dernier sur 5 ans

Arzier-Le Muids, le 21 novembre 2023

Pour la Commission des finances :



Christian BRÜGGER



Frédéric GUILLOUD



Didier HERMANN



Pascal VOUTAT



Flavio BOSCARDIN

Rapporteur

